



## BAREME GENERAL des PRESTATIONS APROPORT - service portuaire de la CCI71

### TARIFS applicables aux PLATEFORMES PORTUAIRES de CHALON et MACON

à compter du **01 janvier 2020**

Unité

Euro H.T

#### 1 - TARIF d'OUTILLAGE

##### Généralités :

- le tarif est établi à l'heure conducteur compris
- la facturation se fait par demi-heure indivisible (toute 1/2 h commencée est dûe)
- les conditions d'utilisation (élingage, manutention) sont sous la responsabilité d'APROPORT (sauf convention particulière)

<b>Grue portuaire - Charges lourdes</b> (Jusqu'à 32 t à Chalon - 64 t à Mâcon) sur devis selon gabarit	heure	<b>349,86 €</b>
<b>Pelles hydrauliques</b>	heure	<b>237,25 €</b>
<b>Porte-conteneur</b>	heure	<b>212,11 €</b>
<b>Chargeur - petite capacité 2,5 t</b>	heure	<b>147,60 €</b>
<b>Gros Chargeur - capacité 5 t</b>	heure	<b>169,47 €</b>
<b>Chariot élévateur 10 t</b>	heure	<b>169,47 €</b>
<b>Chariot élévateur 7 t</b>	heure	<b>147,60 €</b>
<b>Chariot élévateur 2,5 t</b>	heure	<b>71,07 €</b>
<b>Locotracteur de manoeuvre (avec conducteur et accrocheur)</b>	heure	<b>273,33 €</b>

#### 2 - Personnel

- Conducteur d'engin	Inclus dans tarif engins	
- Accrocheur, élingueur	heure	<b>60,13 €</b>
- Manutentionnaire	heure	<b>60,13 €</b>
- Technicien de maintenance	heure	<b>65,60 €</b>
- heures supplémentaires (en dehors des heures d'ouverture du Port)	heure	<b>125%</b>
- heures supplémentaires de nuit de 21 h 00 à 6 h 00	heure	<b>200%</b>

#### 3 - Prestations de suivi de gestion

- <b>Pesage</b>		
· Chaque pesée est soumise à facturation et fait l'objet de la délivrance d'un ticket de pesée (simple ou double)		
<b>Tarif unique quelque soit le poids du camion</b>	la pesée	<b>12,00 €</b>
· <b>Pesage de surcharge - demande Police en TTC</b>		<b>38,27 €</b>
Facturation uniquement si surcharge à encaisser immédiatement		
- <b>Assurances</b>		
· Assurance de la marchandise pour incendie, explosion, vol, dégât des eaux		
0,36 ‰ par quinzaine de la valeur de la marchandise - franchise par sinistre		

#### 4 - Installations Stockage

- <b>Amodiation de terrain (avec garantie de trafic voie ferrée et/ou voie d'eau)</b> Avec COT d'une durée ≥ à 3 ans	m <sup>2</sup> /an	<b>3,50 €</b>
- <b>Magasin ( petites surfaces ≤ 500 m<sup>2</sup> ) minimum de facturation de 100 m<sup>2</sup></b> Facturation par quinzaine, toute quinzaine commencée est due	m <sup>2</sup> /mois	<b>4,91 €</b>
- <b>Magasin ( grandes surfaces ≥ 500 m<sup>2</sup> ) minimum de facturation de 100 m<sup>2</sup></b> Facturation par quinzaine, toute quinzaine commencée est due	m <sup>2</sup> /mois	<b>3,28 €</b>

à compter du **01 janvier 2020**

Unité	Euro H.T
-------	----------

#### 4 - Installations Stockage - SUITE

- Terre-plein bord à quai Facturation par quinzaine, toute quinzaine commencée est due	m <sup>2</sup> /mois	5,46 €
- Terre-plein enrobé zone 2 - minimum de facturation de 100 m <sup>2</sup> Facturation par quinzaine, toute quinzaine commencée est due	m <sup>2</sup> /mois	1,64 €
- Terre-plein non enrobé Facturation par quinzaine, toute quinzaine commencée est due	m <sup>2</sup> /mois	0,55 €

#### 5 - PRESTATIONS CONTENEURS/CAISSES MOBILES

- Manutention de Conteneurs ( 20' ou 40', vide ou plein) Entrée ou sortie fluviale et entrée ou sortie terrestre	2 manutentions	49,20 €
- Manutention de Conteneurs citerne MD ( 20' ou 40', vide ou plein) Entrée ou sortie fluviale et entrée ou sortie terrestre	2 manutentions	53,50 €
- Manutention de Conteneurs ( 20' ou 40', vide ou plein) Entrée et sortie terrestres	2 manutentions	38,30 €
- Manutention de Conteneurs citerne MD ( 20' ou 40', vide ou plein) Entrée et sortie terrestre	2 manutentions	42,50 €
- Manutention Caisses Mobiles Entrée et sortie terrestres	manutention	49,20 €
- Manutention unitaire ou permutation entre 2 chassis conteneurs ou caisses mobiles	manutention	21,80 €
- Stockage de conteneurs et caisses mobiles		
Conteneur vide 20'      }      Franchise 45 jours	par jour	4,20 €
Conteneur vide 40'      }      au-delà	par jour	8,30 €
Caisse mobile vide	par jour	8,30 €
Conteneur plein 20'      }      Franchise 3 jours	par jour	2,10 €
Conteneur plein 40'      }      au-delà	par jour	4,20 €
Caisse mobile pleine	par jour	4,20 €
- suivi et gestion administrative (saisie, reporting ...)	par UTI	2,10 €
- pesage de Conteneurs ( 20' ou 40') <i>applicable depuis le 01/07/2016 selon Arrêté ministériel du 28/04/2016 relatif à la vérification de la masse brute du conteneur</i> · délivrance d'un ticket depuis peson homologué du porte-conteneurs	la pesée	24,90 €

#### 6 - Autres prestations

- Manutention palette	unité	2,70 €
- droit de quai - selon site mise à disposition pour levage par entreprise extérieure		
droit de quai (hors port Nord Chalon)	jour/grue	1 670,00 €
complément redevance selon opérateur		
si intervention prestation manutention APROPORT	sur devis	
sans intervention APROPORT, redevance complémentaire	la tonne	1,00 €
droit de quai port Nord Chalon (besoin spécifique)	jour/grue	510,00 €
- Manutention bateaux de plaisance devis établi sur demande et selon poids et gabarit		
- Redevance "Taxe d'Exploitation et de Statistiques - TES" Entreprise amodiataire <i>(redevance appelée pour toutes les tonnes manutentionnées sans recours aux engins portuaires)</i>	la tonne	0,50 €
- Redevance pour utilisation du réseau ferré portuaire appliquée aux EF Accès aux voies "VFP", seules voies accessibles autorisées		
facturation par train en entrée/sortie	la desserte	50,70 €
stationnement des wagons sur nos voies au delà d'une franchise de 2 jours calendaires	par wagon/jour	20,30 €